La Mistassini
60 $ par perche

Des fosses productives au pied de chutes torrentielles dans une puissante rivière, au cœur de Dolbeau-Mistassini.

- Pêche à gué dans 3 fosses réputées : la Première Chute, la Deuxième Chute et la Cinquième Chute.
- Au moins 184 perches du 15 juin au 31 juillet, à raison de 2 ou 3 perches/groupe et 2 groupes/jour.
- Chaque pêcheur adulte peut être accompagné de 1 enfant de moins de 18 ans sans frais pêchant sur la perche et les limites de capture et de prise du pêcheur.

Mistassini	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pêcheurs	111	124	147	86	104	39	16	69	66	95	173	171	185	175	147	199	169	192
Captures	62	27	25	56	21	9	13	37	51	113	84	125	106	23	120	2	47	70
Capture/pêcheur	0,55	0,22	0,17	0,65	0,20	0,23	0,81	0,54	0,77	1,19	0,49	0,73	0,57	0,13	0,82	0,01	0,28	**0,36**
Taux de succès (%)	38	18	14	44	18	18	44	38	55	64	31	47	32	11	56	1	21	**30**
Récolte[1]	61	27	22	48	19	6	9	33	40	87	75	120	99	23	117	2	39	55
Poids moyen (kg)	1,4	1,5	1,2	1,4	1,3	1,3	1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,3	1,6	1,2	1,5	1,2	1,6	1,5

[1]Limite de prise : 2 ouananiches en 2008-2011, 2017, 2022, 2024 et 2025, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019); remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012-2013 et 2023; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014-2016; 3 ouananiches en 2018-2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).
[2]Pêche annulée dans la haute Ashuapmushuan et la Métabetchouane en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

DANS LA RIVIÈRE MISTASSINI

ACCUEIL – Dans le stationnement de la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean à Dolbeau-Mistassini à 6 h, un employé de la CLAP vous y rejoindra. **Pour vous rendre sur place :** prendre la route régionale 169 jusqu'à mi-chemin entre les ponts de Dolbeau et Mistassini; la Maison du Parc des Grandes Rivières est située en bordure gauche de la route si vous arrivez de Mistassini, en bordure droite de la route si vous arrivez de Dolbeau.

MODALITÉS DE PÊCHE – La pêche se pratique au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons (hameçon à saumon double et mouche tube). **Les streamers tandems sont interdits**, sauf pour la pêche à la traîne dans la haute Ashuapmushuan. Les espèces autres que la ouananiche peuvent être conservées. La pêche se déroule à gué avec des cuissardes ou des « waders ».

ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS – Chaque pêcheur adulte peut être accompagné d'un enfant de moins de 18 ans sans frais, **mais ce dernier pêche sur la perche et sur les limites de capture et de prise du pêcheur.** Autrement dit, jamais plus de deux perches en action à la fois.

CAPTURES, LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU – Le nombre maximal de captures autorisé et la *limite de prise* (captures conservées) sont de 2 ouananiches **par autorisation de pêcher**, incluant l'enfant de moins de 18 ans qui vous accompagne le cas échéant. Toute pêche doit cesser dès que vous et l'enfant qui vous accompagne avez capturé 2 ouananiches, peu importe que vous les conserviez ou les remettiez à l'eau.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre maximal de captures autorisé et la limite de prise peuvent être réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur « leur » rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre ou vos partenaire(s); il vous remettra vos *autorisations de pêcher* et son numéro de cellulaire; s'il y a lieu, il procédera au tirage au sort des deux fosses principales qui seront pêchées en avant-midi et en après-midi (Deuxième Chute et Cinquième Chute); il vous dirigera vers votre fosse ou vous y accompagnera au besoin.

CHANGEMENT DE FOSSE – Vous pêcherez une première fosse en avant-midi jusqu'à 13 h, puis une seconde fosse en après-midi jusqu'en fin de journée. Le changement de fosse s'effectuera entre 13 h et 14 h.

DÎNER – Avant de poursuivre votre pêche en après-midi, peut-être souhaiterez-vous dîner dans un restaurant de Dolbeau-Mistassini. Au préalable, prenez entente avec notre employé pour votre retour sur la rivière.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L'enregistrement de vos résultats de pêche et des ouananiches conservées auprès de notre employé est obligatoire avant de quitter la rivière, **même si vous n'avez rien capturé.** Cet enregistrement s'effectuera à la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean en fin de journée ou avant votre départ en cours de journée. Dans ce cas, contactez notre employé sur son cellulaire, celui-ci vous rejoindra sur place ou à la Maison du Parc régional des Grandes-Rivières du lac Saint-Jean.

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp.

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, veste de flottaison au cas où, cellulaire pour communiquer avec nos employés, équipement de pêche, puise, cuissardes ou « waders », habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, glacière et « ice paks » pour vos prises.

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre ou vos partenaire(s) à votre arrivée sur les lieux.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et « bombers » à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon foncées peuvent faire la différence. Apportez une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

Première Chute





Deuxième Chute











Cinquième Chute







